préfecture le 10/04/2025 Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID: 031-243100732-20250408-202504034-DE



### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

#### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet Garidech

H

100

H 80

H H

111 100

100 909

iii 

100

H 165

ш 500

88 80

100

100 Ħ 100

100

101 100

H 100

III 10

100

H 10 H

100

m 88

III. 100

100 

H 80 100 圆 H 100

100 m

10 200

10 

Philippe SEILLES.
Manyse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Christian GALINIER.
Jean-Noel BAUDOU.

Gauré Gémil

Gragnague

Jean-Noël BAUDOU.
Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS,
Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER.
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
André FONTES.
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry (ASTE)

Gragnague
Lapey rouse-Fossat
Montastruc-la-Conseillère
Montjoire
Lavalette
Paulhac
Roquesérière
Saint-Jean L'Hemt
Saint-Marcel Paulel
Saint-Pierre

Nathanie I HIDAOU, reali-piacies DEMON Thierry CASTET Eric COGO Véronique RABANEL Pierrette JARNOLE Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

#### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Paulhac Montjoire Montpitol Roquesérière Verfeil

S avant donne pouvoir:

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalic THIBAI
Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à l'abelle GOUSMAR.
Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Theirry CASTET.
Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

#### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette Montastruc-la-Conseillère

Jean-Dominique POZZO. Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ Céline ROMERO,

# Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

#### DATE DE LA CONVOCATION 31 mars 2025 NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages En exercice Présents exprimés 46 32 Pour : 41 Contre : Abstention

# N°2025-04-034: DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION GIROU-CONNECT

Dans le cadre de la signature de la Convention-Cadre de partenariat portant sur le développement économique, et validée par délibération n°2024-12-108 du 3 Décembre 2024 entre la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et le Club des entrepreneurs GIROU CONNECT, Monsieur Julien ELGOYHEN, Président de GIROU CONNECT, sollicite une subvention auprès de la C3G pour aider l'association dans sa mission et son engagement pour le territoire.

La Commission Développement Economique du 02 Avril 2025 propose une subvention de 3000€ à l'Association GIROU-CONNECT.

Entendu l'exposé du Président,

VU l'avis de la Commission Développent Economique,

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID: 031-243100732-20250408-202504034-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 3000€ à l'association GIROU-CONNECT pour l'aider dans sa mission et son engagement pour le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou,
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2025,
- DONNE mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut Publiée par Daniel CALAS (Président) être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. le: 14 /04/ 2025

Communauté de Communes des Coteaux du Girou - 31380 GRAGNAGUE Fax: 05 61 35 32 21 Tel: 05 34 27 45 73

Courriel: contact@coteauxdugirou.fr







en préfecture le 11/04/2025



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS

#### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet Garidech Gauré Gémil

100 m

ш 

. 100

ш

ш 100

H 100

202

EII E

108

80 

100 100

H

100

B 100

556 100

H

100 100

100 100

202 80

III 810

101 100

8 6 100

100

B 100

100 80 B

H

100

100

100 Ш

60

Philippe SEILLES.
Manyse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Christian GALINIER.
Jean-Noel BAUDOU.
Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS,
Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER
Jasabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
André FONTES
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTET
Eric COGO
Véronique RABANEL
Pierrette JARNOLE
Pierrette JARNOLE
Pierrette JARNOLE
Pierrette JARNOLE
ROSE-Marie MARTINEZ-FUENTE
Leander ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

Gémil Gragnague Lapsyrouse-Fossat Montastruc-la-Conseillère Montjoire Lavalette Paulhae Roquesérière Saint-Jean L'Herm Saint-Marcel Paulel Saint-Pierre

Verfeil

Villariès

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Paulhac Montjoire Montpitol

Roquesérière Verfeil

Sayant donne pouvoir a Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD. Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS. Erio BRESSAND ayant donné pouvoir à Daniel CALAS. Erio BRESSAND ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAFEL. Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBA Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBA Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE. Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Therrette JARNOLE. Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Therrette JARNOLE. Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Therrette JARNOLE. lie THIBAUD.

#### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette Montastruc-la-Conseillère Verfeil Jean-Dominique POZZO

Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ Céline ROMERO,

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus

Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

### DATE DE LA CONVOCATION 31 mars 2025 NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages Présents exprimés 46 32 Contre :

# ${f N^{\circ}2025\text{-}04\text{-}035}$ : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE STANDS DE SENSIBILISATION A LA C3G PAR DECOSET

DECOSET, syndicat compétent pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers pour la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et les 7 autres EPCI adhérentes. dispose de multiples équipements en particulier des équipements pour les actions de sensibilisation et les animations dont un stand mobile.

L'objectif est de pouvoir mettre à disposition ces équipements pour la prévention et la sensibilisation des EPCI souhaitant réaliser elles-mêmes les animations.

La convention de mise à disposition a pour objet de fixer les modalités par lesquelles le Propriétaire, « DECOSET » autorise l'EPCI, la « C3G », à disposer des objets déterminés dans l'article 3 de la présente convention.

VU la convention de mise à disposition temporaire de stands de sensibilisation à la C3G,

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID: 031-243100732-20250408-202504035-DE

Après en avoir délibéré à l' Unanimité le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition temporaire de stands de sensibilisation à la C3G par DECOSET,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE



le: 14 104/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)



Publié le 11/04/2025

ID: 031-243100732-20250408-202504036-DE



## <u>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</u>

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

#### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet Garidech

BI. 100

HI. 100

99

III 101

HI. 200

BI

III 100

66

H

H 100 H 80

E

100 810

100

摄 100

100

100

100 188 

100

88 188 m 100

髓

888

100 RISE

100 100

100

100

100 m

m 

Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Christian GALINIER.
Jean-Noel BAUDOU.

Gauré Gémil

Lapeyrouse-Fossat Montastruc-la-Conseillère Montjoire

Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS,
Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.

Lavalette
Paulhac
Roquesérière
Saint-Jean L'Herm
Saint-Marcel Paulel
Saint-Pierre

Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
André FONTES
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTET
Eric COGO
Véronique RABANEL
Pierrette JARNOLE
Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS
Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague
Lapeyrouse-Fossat
Lapeyrouse-Fossat
Paulhae
Montjoire
Montpitol
Romuesérière

s avant donne pouvoir .

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Erio BRESSAND ayant donné pouvoir à Corime GONZALEZ.
Erio VASSAL ayant donné pouvoir à Ican-Baptiste CAPEL.
Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Tabelle GOUSMAR.
Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Therry CASTET.
Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Therry CASTET.

#### Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-la-Conseillère

Roques Verfeil

Jean-Dominique POZZO. Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ Céline ROMERO,

# Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

#### DATE DE LA CONVOCATION 31 mars 2025 NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages En exercice Présents exprimés 46 32 Pour : 41 Contre : Abstention :

# N°2025-04-036: AUTORISATION DE SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT-TYPE POUR LA COLLECTE SELECTIVE AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO **POUR LA PERIODE 2025-2029**

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour l'année 2024 (filière des emballages ménagers, ci-après la « Filière »), les Parties ont conclu, conformément au cahier des charges de la filière des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique, applicable à cette date (ci-après le « Cahier des Charges ») et au contrat-type proposé par Citeo, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID: 031-243100732-20250408-202504036-DE

Le terme actuel du CAP a été fixé au 31 décembre 2024, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour l'année 2024. Par un arrêté du 27 décembre 2024 l'agrément de Citeo a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029.

Par ailleurs, le Cahier des charges issu de l'arrêté modificatif du 7 décembre 2023 prévoit l'obligation pour les éco-organismes de la Filière de proposer, sous l'égide d'un organisme coordonnateur, un projet de Contrat-type (ci-après dénommé « Contrat-type pour la Collecte sélective ») au titre de la coordination de la Filière. Ce nouveau contrat porte barème de soutien à la suite du contrat CAP proposé précédemment.

Ce Contrat-type, couvrant la période 2025-2029, est désormais mis à la disposition des collectivités pour signature.

Considérant que la Communauté de Communes des Coteaux du Girou avait conclu un CAP avec Citeo, il est proposé d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat proposé par Citeo, le Contrat-type pour la Collecte sélective, pour continuer de bénéficier du barème de soutien aux collectivités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'Unanimité,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543-53 à R.543-65),

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement.

### **DECIDE**

Article 1er: le « Contrat-type pour la Collecte sélective » portant accompagnement par l'écoorganisme Citeo est approuvé;

Article 2 : Le Président est autorisé à signer, par voie dématérialisée, le « Contrat-type pour la Collecte sélective » proposé par Citeo et couvrant la période 2025-2029.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

> Le Président Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE

le: 14 104/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnts pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en veru de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut Publiée par Daniel CALAS (Président) être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Communauté de Communes des Coteaux du Girou - 31380 GRAGNAGUE Tel: 05 34 27 45 73

Fax: 05 61 35 32 21 Courriel: contact@coteauxdugirou.fr DÉLIBÉRATI

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

52LO

EXTRAIT DU REGISTRE D Publié le 11/04/2025

2025-04-037 BUDGET FIDIN031+243100732-20250408-202504037A-BF

Séance du 08 avril 2025

L'an 2025, le 8 avril. l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Leandre Roumagnac

NOM	BRES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	)
<sup>II</sup> 46	31	39	
1		Pour;	39
		Contre ;	0
		Abstentions:	0

Date de la convocation

31 mars 2025

Date d'affichage

\_\_\_\_\_\_

REPUBLIQUE FRANCAISE

m

H

80

100

Etalent présents :

Bonrepos-Riquet: Philippe SEILLES,

Garidech: Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET,

Gauré: Christian GALINIER, Gémil: Jean-Noël BAUDOU,

Gragnague: Amador ESPARZA, Caroline SALESSES,

Lapeyrouse-Fossat: Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Montastruc-la-Conseillère: Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William

LASKIER,

Montjoire: Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY,

Lavalette: André FONTES,

Paulhac: Nathalle THIBAUD, Jean-Michel BERSIA,

Roquesérière: Thierry CASTET, Saint-Jean L'Herm:Eric COGO,

Saint-Marcel Paulel:Véronique RABANEL,

Saint-Pierre:Pierrette JARNOLE,

Verfeil: Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine

DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE,

VIllariès: Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO,

Bazus: Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY,

### Procuration(s):

Garidech: Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Lapeyrouse-Fossat: Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ,
Lapeyrouse-Fossat: Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL,
Paulhac: Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalle THIBAUD,
Montjoire: Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR,
Montpitol: Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE,
Roquesérière: Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET,
Verfeil: Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE,

### Etal(en)t absent(s):

ne prend pas part au vote Daniel CALAS

### Etai(en)t excusé(s):

Lavalette: Jean-Dominique POZZO,

Montastruc-la-Conseillère: Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia

CADOZ,

Verfeil: Céline ROMERO,

A(Ont) été nommé(es)<u>secrétaire(s) de séance :</u>

Pierrette JARNOLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

1			V	OTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
ı	et publication du	sous la préside	ence de Lea	ndre Roumagnac	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
1						
1		Investissemen	<u>it</u>			
1	MI.	Dépenses	:	Prévu :	11 188 358,18	
ı	m .			Réalisé:	7 815 439,08	
	H .			Reste à réaliser :	577 537,18	
ı	m.	Recettes	ï	Prévu:	11 188 358,18	
				Réalisé:	8 134 794,73	
				Reste à réaliser :	1 788 081,08	
	III	Fonctionneme	nt			
I	H					
ı		Dépenses	:	Prévu :	12 637 736,57	
	-			Réalisé:	8 872 595,00	
1	10			Reste à réaliser :	0,00	
		Recettes	:	Prévu ;	12 637 736,67	
	m .			Réalisé:	12 815 483.34	

Reste à réaliser :

0.00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : Fonctionnement : Résultat global : Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID: 031-243100732-20250408-202504037A-BF

3 942 888,34 4 262 243,99

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certiflé conforme.

Fait à Gragnague le

Le Président Daniel Calas

le(s) secrétaire(s) de séance







ID: 031-243100732-20250408-202504038B-BF

Publié le 11/04/2025



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

#### Délégués titulaires présents :

100

103

100 BS

100 100

H 100

86 

100 100

100 103

B BI 100 100

100 100

100

10

800

100 100

800 100

100 803

1

100 

100

H

100

100 额

900

100 BILL 1111 100

H 100 100 100

100 100

100

100

Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Christian GALINIER.
Jean-Noel BAUDOU.
Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS,
Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER
Isabelle GOUSMAR, Parick GAY.
André FONTES
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTET
Eric COGO
Véronique RABANEL
Pierrette JARNOLE
Pierrette JARNOLE

Bonrepos-Riquet
Garidech
Gauré
Gémil
Gragnague
Lapsyrouse-Fossat
Montastruc-la-Conseillère
Montjoire
Lavalette
Paulhao
Roquesérière
Saint-Marcel Paulel
Saint-Pierre

Verfeil Villariès

Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

#### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir : Garidech

Garidech Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Paulhac Montjoire Montpitol Roquesérière Verfeil

13 avanta donne pouvoir i Avinent RICHARD. 
Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vinent RICHARD. 
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS. 
Erio BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ. 
Erio VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL. 
Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBA 
Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Nathalie THIBA 
Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Nathalie GOUSMAR. 
Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE 
Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Therry CASTET. 
Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Therry CASTET. 
Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE. THIRAID

#### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette Montastruc-la-Conseillère Verfeil

Jean-Dominique POZZO

Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ Céline ROMERO,

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

	DATE		VOCATION	
		31 mars 20	025	
	NOM	BRES DE M	IEMBRES	
En exercice	Procurations	Absents	Présents	Nombre de suffrages xprimés
46	09	05	32	41
1				Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0

# N° 2025-04-038: AFFECTATION DU RESULTAT: BUDGET PRINCIPAL.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Daniel CALAS, après avoir approuvé le Compte financier unique de l'exercice 2024 le 08/04/2025, le Vice-Président en charge des finances, rappelle aux membres de l'assemblée la dissolution du Syndicat Balerme Laragou ainsi que le budget SPANC de la Communauté de Communes

il y a donc lieu de reprendre au budget 2025 les résultats de clôture de ces deux budgets

Au chapitre 001 pour un montant de - 2055.03 € Au chapitre 002 pour un montant de + 1682.88 €

Et ce pour être conforme au compte de gestion du trésorier

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID: 031-243100732-20250408-202504038B-BF

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétair	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de	e l'exercice 2024
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
UN excédent de fonc	etionnement de :	1 112 812,58
un excédent reporte	de:	2 830 075,76
LE transfert d'un exc	cédent au budget principal	+1682.88
SOIT UN EXCEDEN	T DE FONCTIONNEMENT	3 944 571.22
CUMULE DE		
UN excédent d'inves	tissement de :	319 355.65
	ficit au budget principal	-2055.03
SOIT UN EXCEDEN	IT DE FINANCEMENT DE	317 300.62
UN excédent des res	tes à réaliser de :	1 210 543,90
SOIT un excédent de	e financement de :	1 527 844.52

DÉCIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 **COMME SUIT:** 

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT 3 944 571.22

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 3 944 571.22

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 317 300.62

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE





le: 14 /04/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>. Publiée par Daniel CALAS (Président)

Tel: 05 34 27 45 73 Fax: 05 61 35 32 21

REPUBLIQUE FRANÇAISE

100

m

B

H

100

SHE

préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025 EXTRAIT DU REGISTRE D

2025-04-039 BUDGE ID: 031-243100732-20250408-202504039A-BF

### Séance du 08 avril 2025

L'an 2025, le 8 avril. l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel CALAS

NOMI	BRES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	•
46	32	41	
		Pour:	38
		Contre :	0
		Abstentions:	3

Date de la convocation

31 mars 2025

Date d'affichage

11

Etalent présents :

Bonrepos-Riquet: Philippe SEILLES,

Garidech: Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET,

Gauré: Christian GALINIER, Gémil: Jean-Noël BAUDOU,

Gragnague: Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES,

Lapeyrouse-Fossat: Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Montastruc-la-Conseillère: Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William

LASKIER.

Montjoire: Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY,

Lavalette: André FONTES,

Paulhac: Nathalle THIBAUD, Jean-Michel BERSIA,

Roquesérière: Thierry CASTET, Saint-Jean L'Herm: Eric COGO,

Saint-Marcel Paulel:Véronique RABANEL,

Saint-Pierre:Pierrette JARNOLE,

Verfeil: Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine

DEBONS, Rose-Marle MARTINEZ-FUENTE,

Villarlès: Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO,

Bazus: Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY,

#### Procuration(s):

Garidech: Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD. Gragnague: Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS. Lapeyrouse-Fossat: Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ, Lapeyrouse-Fossat: Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL, Paulhac: Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD, Montjoire: Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR, Montpitol: Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE, Roquesérière: Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET, Verfeil: Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE,

## Etai(en)t absent(s):

Etai(en)t excusé(s):

Lavalette: Jean-Dominique POZZO,

Montastruc-la-Conseillère: Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia

Verfeil: Céline ROMERO,

A(Ont) été nommé(es)secrétaire(s) de séance :

Pierrette JARNOLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

a a		- 1
et public	cation du	

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

réuni sous la présidence de Daniel CALAS

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses

7 790 973,88

Recettes

6 680 429,98

<u>Fonctionnement</u>

Dépenses

13 932 473,22

Recettes

13 932 473,22

Pour rappel, t

Reçu en préfecture le 10/04/2025

8 368 511,06 (dont 1 788 081,08 de RAR)

Publié le 11/04/2025

8 3 ID: 031-243100732-20250408-202504039A-BF

Investissement Dépenses Recettes

<u>Fonctionnement</u>

Dépenses

13 932 473,22 (dont 0,00 de RAR)

Recettes

13 932 473,22 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Gragnague

Le Président Daniel Calas

le(s) secrétaire(s) de séance







Reçu en préfecture le 22/07/2025

ID: 031-243100732-20250721-202504040BIS-DE

Publié le 22/07/2025



Communauté de Communes DES COTEAUX DU GIROU

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

#### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet Garidech

B

100 100

H 

H

100 88

H 100 圖

100 B

100

100 H 

12 100

100

H

100

Gauré Gémil

Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Christian GALINIER.
Jean-Noël BAUDOU.
Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS,
Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
André FONTES
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thilerry CASTET
Eric COGO
Véronique RABANEL
Pierrette JARNOLE
Pierrette JARNOLE
Pierrette JARNOLE
Pierrette JARNOLE
Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

Gémil
Gragnague
Lapeyrouse-Fossat
Montastruc-la-Conseillère
Montjoire
Lavalette
Paulhac
Roquesérière
Saint-Jean L'Herm
Saint-Parel Paulel
Saint-Pierre

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech
Gragnague
Lapeyrouse-Fossat
Lapeyrouse-Fossat
Paulhac
Montjoire
Montpitol
Roquesérière
Verfeil

s ayant donne pouvoir:

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Fan-Baptiste CAPEL.
Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Nancy SOURIBER ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thiery CASTET.
Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Thiery CASTET.

#### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette Montastruc-la-Conseillère

Jean-Dominique POZZO. Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ Céline ROMERO,

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

	DATE	31 mars 20	VOCATION 025	
	NON	IBRES DE M	ENDDE	
	NOM	BRES DE N	LEMBRES	
En exercice	Procurations	Absents	Présents	Nombre de suffrages xprimé
46	09	05	32	41
	1.			Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 3

### N°2025-04-040: APPROBATION DES TAUX.

Délibération modificative du 8 Avril 2025 n°2025-04-040 suite à une erreur matérielle.

TAXE	TAUX PROPOSE	PRODUIT CORRESPONDANT
CFE unique ou de zone	31.91 %	1 563 271 €
Taxe foncière bâtie additionnelle	6.06%	1 461 187 €
Taxe Foncière Non Bâtie additionnelle	5.15 %	41 066 €
Taxe d'habitation additionnelle	14.21 %	118 540 €

En vertu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au titre de l'année 2025 :

De voter les taux de taxes énoncés ci-dessus

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le 22/07/2025

ID: 031-243100732-20250721-202504040BIS-DE

## Le Conseil Communautaire à la Majorité :

POUR: 38 CONTRE: 0 ABSTENTION: 3

DECIDE au titre de 2025 :

- **DE VOTER** les taux de taxes FONCIERES, et d'HABITATION additionnelle ainsi que la CFE unique énoncés ci-dessus.
- **DE METTRE EN RESERVE** 0.280 points correspondant à la différence entre le taux maximum de droit commun (32.19%) et le taux voté 31.91%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS

SE CONTROLLERS OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY

La Secrétaire Pierrette JARNOLE

THE DE COMMENTE DE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publice par Daniel CALAS (Président) le: 27 107/2025

en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID: 031-243100732-20250408-202504041-BF



### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

#### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet Garidech

100

100

100 m

100

п m

m 100

m 100

111 100

100 100

BIR

III. 100

100 H 100 H 88

ш 100 60

100

H 100 100 H

88 100 100 

100

100 800

600 600

100 100

100 88

圆

層 100

10 H

80

Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Christian GALINIER.
Jean-Noel BAUDOU.

Gauré Gémil Gragnague Lapeyrouse-Fossat Montastruc-la-Conseillère

Daniel CALAS, Ar mador ESPARZA, Caroline SALESSES Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Coninne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS,
Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.

Montjoire Lavalette Paulhac

André FONTES Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA

Roquesérière Saint-Jean L'Henn Saint-Marcel Paulel

Saint-Pierre Verfeil

reamaile HIBBAU, pean-Mienel BERSIA
Thierry CASTET
Eric COGO
Véronique RABANEL
Pierrette JARNOLE
Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS
Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Paulhae Montpitol Roguestribre

Villariès

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD. Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS. reuene BKUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Erio BRESSAND ayant donné pouvoir à Conine GONZALEZ.
Erio VASSAL ayant donné pouvoir à Cann-Baptiste CAPEL.
Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Mathalie THIBAUD.
Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Breit JARNOLE.
Grégoy SEGUR ayant donné pouvoir à Therrett JARNOLE.
Grégoy SEGUR ayant donné pouvoir à Therry CASTET.
Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Jean-Dominique POZZO. Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ Céline ROMERO,

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

#### DATE DE LA CONVOCATION 31 mars 2025 NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages Présents En exercice 46 32 Pour : 41 Contre Abstention

### N°2025-04-041: VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI.

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été transférée aux Communautés de Communes le 1er janvier 2018.

Pour l'exercice de GEMAPI, la C3G adhère aux Syndicat du Bassin Hers-Girou (SBHG) et au Syndicat des Bassins Versants de Villemur sur Tarn (SIAH BVVT).

Actuellement, cette compétence est financée grâce aux recettes fiscales perçues par la C3G (TH, TNB, TFNB, CFE).

Le législateur a créé une taxe additionnelle : la taxe GEMAPI.

Pour les collectivités l'instaurant à partir de 2020, elle est répartie sur les taxes foncières (bâti et non bâti) et la cotisation foncière des entreprises.

Le produit de cette taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI dans la limite d'un plafond fixé à 40€ par habitant.

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID: 031-243100732-20250408-202504041-BF

Les modalités de calcul de ces taux additionnels sont celles prévues à l'article 1530 bis du Code général des impôts. Le produit attendu voté est réparti par les services fiscaux sur les 3 taxes (TFB, TFNB et CFE) proportionnellement aux recettes procurées l'année N-1 à l'EPCI et à ses communes membres.

Ce produit est alors appliqué aux bases de l'année N pour obtenir les taux additionnels aux 3 taxes. Comme indiqué dans l'article 1530 bis, les bases de TFB sont diminuées des bases exonérées des organismes HLM/SEM.

Lors de la réunion de la commission « finances » du 16/09/2019, ses membres ont proposé d'instaurer la taxe GEMAPI en 2020 (délibération n° 2019-09-075 du 26/09/2019).

- Vu la délibération 2019-09-075 du 26 septembre 2019 instaurant la taxe GEMAPI
- Vu l'avis de la commission finances du 12 mars 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le montant de la taxe GEMAPI à 30 000€.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'Unanimité :

- FIXE le produit de cette taxe à 30 000 € pour l'année 2025,
- DIT QUE LES CREDITS sont inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

> Le Président Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE

The state of the s

le: 14 /04/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE

Tel: 05 34 27 45 73 Fax: 05 61 35 32 21 Courriel: contact@coteauxdugirou.fr



Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID: 031-243100732-20250408-202504042-BF

en préfecture le 10/04/2025



### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

#### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet Garidech

Ш

H 80

100 

100 100

100 H

100 

100 13

100

100

100 H

H

m

100 10

H

100

88

88

115 100

100 H 111 

H

H H

100 100 100

Ш

Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Christian GALINIER.
Jean-Noel BAUDOU.

Gauré Gémil Gragnague

Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS,
Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.

Gragnague Lapeyrouse-Fossat Montastruc-la-Conseillère Monjoire Lavalette Paulhac Roquesérière Saint-Jean L'Henn Saint-Marcel Paulel Saint-Pierre

Verfeil

lasbelle GOUSMAR, Patrick GAY.
André FONTES
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTET
Eric COGO
Véronique RABANEL
Pierrette JARNOLE
Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS
Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Paulhac Montjoire Montpitol Roquesérière Verfeil

S syant donne pouvoir :

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Ican-Baptiste CAPEL.
Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Nancy SOURIBER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Therry CASTET.
Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Therry CASTET.

#### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette Montastruc-la-Conseillère Jean-Dominique POZZO Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ Céline ROMERO.

### Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DA	TE DE LA CO	NVOCATION	
	31 mars	2025	
1	NOMBRES DE	MEMBRES	8.6
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
46	32	41	
		Pour :	41
		Contre:	0
		Abstention :	0

## N°2025-04-042: FONGIBILITE DES CREDITS POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2025

Le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'il autorise le Conseil Communautaire à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettra notamment d'amender dès que le besoin apparaîtra la répartition des crédits afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition, sans modifier le montant global des investissements. Elle permettra également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID: 031-243100732-20250408-202504042-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget principal.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS La Secrétaire Pierrette JARNOLE



das

15 /04/ 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)